

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

---

VISANT À FACILITER LA CRÉATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES  
NOUVELLES - (N° 2454)

Adopté

N° CL60

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Gouffier Valente, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« autorisant »

le mot :

« accordant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.